

priétaires d'entreprises ou de coopératives ou en contribuant à l'exploitation des ressources des Territoires.

Au début, les coopératives ont connu des progrès très lents s'expliquant par leur éloignement géographique et une mauvaise connaissance des pratiques commerciales et des conditions du marché méridional. L'amélioration des communications dans le Nord a permis de remédier à cette situation.

Les deux premières coopératives autochtones de l'Arctique canadien ont été constituées en sociétés en 1959; en 1974, on en comptait 41. Il s'agit d'entreprises polyvalentes qui s'occupent d'artisanat, de vente des fourrures, de construction et de vente au détail, ou encore, dispensent des services municipaux. En 1974, leur chiffre d'affaires s'élevait à plus de \$7,5 millions; il atteignait quelque \$24 millions en 1979. Les coopératives, qui emploient plus de 700 personnes, engendrent un revenu local d'environ \$6,5 millions.

La société Producteurs de l'Arctique canadien (PAC), qui assure la commercialisation des produits de 30 coopératives d'art et d'artisanat inuit des Territoires du Nord-Ouest, est devenue coopérative en mai 1979. Le gouvernement canadien avait acheté la PAC en 1970 dans l'intention d'en remettre le contrôle et la propriété aux Inuit. En 1979, la PAC a enregistré des ventes de près de \$2,5 millions.

Santé et développement social

Dans l'ensemble, les programmes de bien-être et de services sociaux des Territoires du Nord-Ouest sont comparables à ceux des provinces. L'administration des Territoires assure la direction de ces programmes et partage avec le gouvernement fédéral certaines responsabilités concernant les services de santé offerts aux Inuit et aux autres résidents. L'administration des Territoires du Nord-Ouest offre gratuitement à ses résidents un programme d'hospitalisation et de services médicaux semblable à celui des régimes provinciaux. Les établissements de santé comptent aussi bien des hôpitaux modernes situés dans les grands centres que des dispensaires implantés dans les petites communautés. Toute la collectivité peut bénéficier de soins médicaux et, en vertu de certaines dispositions, il est possible, en cas d'urgence, de transporter les malades dans les établissements du Sud. La mortalité infantile et les maladies respiratoires continuent de faire des ravages parmi les Inuit en raison de la rudesse du climat et de la faiblesse du revenu par habitant. Le taux de mortalité infantile a augmenté, passant de 27,77 pour 1 000 en 1973 à 32,2 pour 1 000 en 1977. La persistance de ce problème est attribuable en grande partie à la dureté des conditions climatiques et géographiques, à l'isolement et à l'évolution du mode de vie.